

Somme Numérique

Procès-verbal – COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni dans la salle de réunion de Somme numérique à Amiens et par téléconférence conformément à loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration. La séance est présidée par M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme numérique.

Ouverture de la séance

- 1 - Constat du quorum – « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur)
- 2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote).
- 3 - Désignation du secrétaire de séance
- 4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

Composition du Comité syndical et répartition des voix (article 7 des statuts) :

- Le Département de la Somme désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Amiens Métropole désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Les EPCI de moins de 30 000 habitants désignent 2 délégués qui disposent chacun d'une voix
- Les EPCI de 30 000 à 50 000 habitants désignent 3 délégués qui disposent chacun d'une voix ;
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants désignent 4 délégués.

Les statuts ne prévoient pas la désignation de suppléant.

Tenant compte de ces éléments, nous comptabilisons 104 voix pour la totalité des délégués.

1 - Constat du quorum : « Le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 24 élus présents et 8 délégués représentés, soit un total de 77 voix.

2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote) : ils sont listés dans les tableaux ci-dessous.

3 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Madame LHOMME Brigitte

Somme Numérique

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 03/02/2023



ID : 080-258004365-20230123-230123_CS_PV-AU

	Présents	Pouvoirs	Voix
1	M. VARLET Philippe	M. FOUCAULT Marc	7
2	M. BEAUMONT Joël		1
3	Mme LHOMME Brigitte	Mme POUPART Patricia	7
4	M. GUY Penaud		6
5	M. DURIEUX François		1
6	M. FAUVET Frédéric		6
7	M. LEFEBVRE Julien		1
8	M. DEBEUGNY François	M. DEMARCY Denis	2
9	M. MASSET Jacques		1

	Présents en téléconférence	Pouvoirs	Voix
1	M. GEST Alain	Mme DELETRE Margaux	12
2	M. DE JENLIS Hubert		6
3	Mme MAILLE-BARBARE Françoise	M. DECLÉ Paul-Éric	12
4	M. MAROTTE Philippe		1
5	M. PARSIS Laurent		1
6	M. FOURNIER Jean-Michel		1
7	M. LECOMTE Frédéric		1
8	M. DEFRANCE Hervé		1
9	M. PAYEN Jean-Dominique		1
10	M. WALIGORA Jean-Luc	M. DELFOSSE Jean-Philippe	2
11	M. BEAUFILS Christian	M. THUEUX Jacky	2
12	M. LEBRUN Christian		1
13	M. BLOCKLET Patrick		1
14	M. DE MONCLIN Arnaud	Mme DE WAZIERS Isabelle	2
15	M. GORRIEZ Jean		1

	Excusés
1	Mme PINON
2	M. DELFOSSE
3	M. THUEUX
4	M. FOUCAULT
5	M. DECLÉ
6	Mme DELETRE
7	Mme DE WAZIERS
8	M. DEMARCY
9	Mme ROY
10	M. JACQUES
11	M. DONA

12	M. BIHET
13	Mme HEROUART
14	M. FRION
15	M. JACOB
16	Mme LEMAIRE
17	M. VASSENT
18	M. MAILLE
19	M. HECQUET
20	Mme POUPART
21	M. TRABOUILLET
22	M. SAINTYVES
23	M. HAZARD

Discours du Président

Pour l'ouverture de cette première séance de l'année 2023, je vous présente tout d'abord de vive voix mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Pour cette réunion, l'ordre du jour est principalement consacré à la présentation de notre budget primitif 2023. En voici les grandes lignes stratégiques :

L'année 2023 constitue une année majeure en termes de mise en œuvre des programmes d'investissement, tout d'abord pour atteindre l'objectif de déploiement 100% FTTH à fin 2024, ensuite pour satisfaire aux exigences de sécurisation des services et des infrastructures, enfin pour la réalisation du programme de rénovation énergétique des locaux du syndicat mixte.

Les grandes orientations stratégiques déclinées lors du Débat d'Orientations Budgétaires de novembre 2022, sont traduites en crédits prévisionnels dans le budget primitif 2023 :

- Objectif 100% FTTH ; complétude et qualité des raccordements ;
- Territoires connectés et durables ;
- Transformation numérique du secteur public local ;
- Inclusion numérique et accessibilité grand public ;
- Résilience des services – cyber sécurité ;
- Sécurisation des infrastructures ;
- Développement de l'offre de services mutualisés à destination du secteur public.

Ce budget 2023 traduit les enjeux financiers considérables du réseau d'initiative publique, et les relations instaurées avec Altitude Infra Somme dans le cadre de l'application de la convention de *délégation de services publics* ayant pour objet l'exploitation, la commercialisation et la maintenance de ce réseau de fibre optique. Il s'agit également de porter les ambitions d'une meilleure gestion des services publics locaux, au travers d'un projet de **Territoires connectés et durables** mené avec les collectivités et établissements publics partenaires.

Les crédits inscrits sur le budget annexe Infrastructures numériques représentent 92% de l'ensemble des 3 budgets.

Le syndicat mixte met en œuvre un **programme de rénovation** de ses locaux comprenant la valorisation de l'énergie du Data center, participant ainsi à son niveau aux enjeux nationaux d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

En termes de **services mutualisés**, le syndicat mixte Somme Numérique poursuit ses actions en faveur de la transformation numérique du territoire, ayant un impact sur les acteurs publics locaux, les entreprises et les particuliers. La participation du syndicat mixte à la problématique d'inclusion numérique, s'ouvre également au sujet plus large de l'accessibilité (plateforme ENT, sites Web des communes...).

Pour 2023, le syndicat mixte poursuit ses actions de **promotion des usages** auprès des collectivités locales, pour préserver autant que possible la sécurité des données publiques tout en accompagnant la dématérialisation des échanges.

L'enjeu sera également cette année de valoriser toutes ces actions de mutualisation et d'innovation auprès du territoire, dans une convention globale de services pour bénéficier de **fonds européens** au titre du Programme Opérationnel 2021-2027.

Délibérations

1. Budget principal – cotisations syndicales 2023

La présente proposition fait suite aux éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 28 novembre 2022. Au regard des dépenses projetées pour l'exercice 2023, il est proposé de maintenir la cotisation syndicale 2023 pour tous à 0,67€ par habitant. La cotisation du Département est maintenue à 0,50€ par habitant.

Membre	population 2022 source dgcl	2023	
Département	570 559	0,50	285 279,50
CA Amiens Métropole	185 410	0,67	124 224,70
CA Baie de Somme	49 831	0,67	33 386,77
CC Avre Luce Noye	22 290	0,67	14 934,30
CC de la Haute Somme	27 595	0,67	18 488,65
CC du Grand Roye	25 868	0,67	17 331,56
CC du Pays du Coquelicot	28 664	0,67	19 204,88
CC du Val de Somme	27 080	0,67	18 143,60
CC du Vimeu	22 961	0,67	15 383,87
CC Est de la Somme	20 517	0,67	13 746,39
CC Nièvre et Somme	28 353	0,67	18 996,51
CC Ponthieu Marquenterre	33 609	0,67	22 518,03
CC Somme Sud Ouest	39 250	0,67	26 297,50
CC Terre de Picardie	18 468	0,67	12 373,56
CC Territoire Nord Picardie	31 674	0,67	21 221,58
CC Villes Sœurs	37 303	0,67	24 993,01
			686 524,41

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident que la cotisation 2023 des membres de Somme Numérique s'élève à 0,50€ par habitant pour le Département de la Somme et à 0,67€ par habitant pour les EPCI.

Adoptée à l'unanimité

2. Déploiement du réseau de fibre optique public – participation des membres au remboursement des échéances d'emprunt 2023

Au 31 décembre 2022, le syndicat mixte a souscrit un total de 128 M€ d'emprunts sur le budget annexe Infrastructures numériques, dont 65 M€ pour le compte de ses membres au titre des programmes d'investissement de déploiement du réseau de fibre optique d'initiative publique. La présente délibération a pour objet de fixer le montant des participations 2023 dues au titre de ces engagements de financement des opérations d'investissements.

En synthèse, la participation 2023 des membres concernés par le remboursement des annuités d'emprunt :

1 857 960,77 €	DEPARTEMENT
303 488,49 €	AMIENS METROPOLE
125 753,82 €	CC TERRITOIRE NORD PICARDIE
200 041,19 €	CC SOMME SUD OUEST
105 284,67 €	CC AVRE LUCE NOYE
93 524,48 €	CC VAL DE SOMME
284 755,27 €	CC VILLES SŒURS
123 816,30 €	CC NIEVRE ET SOMME
110 784,25 €	CA BAIE DE SOMME
109 780,14 €	CC GRAND ROYE
121 383,80 €	CC HAUTE SOMME
98 681,87 €	CC EST DE LA SOMME
246 913,09 €	CC PONTHEIU MARQUENTERRE
83 023,99 €	CC TERRE DE PICARDIE

3 865 192,10 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le montant des contributions dues par les membres au titre de la prise en charge des échéances d'emprunt de 2023.

Adoptée à l'unanimité

3. Budget primitif 2023

Un rapport explicatif ainsi qu'une présentation synthétique des crédits proposés au titre du budget principal et des budgets annexes 2023 sont transmis aux élus avec le présent ordre du jour. Ce rapport explicatif joint au présent procès-verbal, est exposé aux délégués du Comité syndical.

M. BEAUMONT approuve l'opération de rénovation énergétique intégrant le Data center et interroge le Président pour aller plus loin sur l'opportunité d'équiper les locaux de Somme Numérique avec des panneaux photovoltaïques. Le Président informe M. BEAUMONT que le syndicat mixte ne possède qu'une petite emprise foncière n'étant pas propriétaire du 2d étage, et que le bâtiment est soumis à quelques règles d'urbanisme restrictives.

M. BEAUMONT interroge également le Président sur le fait de savoir si le syndicat mixte avait ou non l'intention de récupérer des C2E dans le cadre du projet de récupération de chaleur du Datacenter. Le Président indique que ce programme est effectivement prévu. Par ailleurs, le syndicat mixte souhaite également voir la possibilité de bénéficier de subvention dans le cadre des Fonds vert.

M. PAYEN demande au Président s'il est possible de distinguer le budget lié au réseau et le budget lié aux objets connectés. Le Président indique qu'il n'est pas opportun de créer un nouveau budget annexe dédié mais qu'il est prévu d'ajouter un code opération dans le budget annexe Infrastructures numériques pour distinguer les investissements.

Les échanges étant clos, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent le Budget Primitif de l'exercice 2023.

Adoptée à l'unanimité

4. Règles d'amortissement du budget annexe Infrastructures numériques

Les règles d'amortissement du présent budget annexe Infrastructures numériques sont modifiées tenant compte de la création du budget annexe Centre de services numériques dont les dispositions propres ont été définies. Il s'agit également de fixer un seuil minimum d'investissement à amortir. Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident de définir les durées d'amortissement des immobilisations réalisées sur le budget annexe comme suit :

Biens	Durée d'amortissement
Logiciel et licence	2 ans
Matériels informatiques nécessaires au fonctionnement du service	4 ans
Frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Matériels actifs du cœur de réseau fibre optique	7 ans

Voiture	7 ans
Mobilier	10 ans
Bâtiments légers, armoires de rue liées au réseau fibre optique (points nodaux, montée en débit...) et aménagements connexes dans le cadre du déploiement FTTH (panneaux chantier, informations...)	10 ans
Travaux de rénovation et aménagements liés à la valorisation de bien immobilier	5 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie, comprenant l'aménagement des salles techniques du cœur de réseau.	15 ans
Bien immobilier	20 ans
Infrastructure du réseau fibre optique	40 ans

Adoptée à l'unanimité

5. Grille tarifaire des services mutualisés 2023

Le Président propose au Comité syndical d'approuver la grille tarifaire des services rendus par le syndicat mixte, conformément aux éléments détaillés lors du Débat d'orientations budgétaires. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la grille tarifaire des services mutualisés 2023.

Adoptée à l'unanimité

M. BEAUMONT interroge le Président sur l'opportunité de compléter l'offre de services du syndicat mixte avec une offre complète intégrant l'accès Internet, Wifi, téléphonie et hébergement distant sécurisé. Laurent PARSIS intervient pour indiquer que c'est en effet également une demande de sa part, une réflexion en cours et un enjeu majeur pour répondre aux attentes des petites communes.

6. Tableau des emplois permanents

Le Président propose au Comité syndical d'acter la nouvelle composition du tableau des emplois permanents tenant compte des dernières modifications des emplois prises par délibération du Comité syndical courant 2022. En effet, il appartient à l'organe délibérant de l'établissement, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures. Le syndicat mixte dispose de 22 emplois permanents, dont 20 sont pourvus à ce jour. Le comité syndical a créé également 4 emplois non permanents, en attente de confirmer la pérennité de ces fonctions. Les emplois sont tous pourvus. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le tableau des emplois permanents.

Adoptée à l'unanimité

7. Création d'une offre de services pour les opérations d'aménagement Fibre en lotissement et en ZAC

Comme annoncé lors du Débat d'orientations budgétaires, le Président propose au comité syndical une nouvelle offre de services pour que le syndicat mixte puisse faire valoir son expertise en termes d'extension et d'aménagement de réseau fibre optique dans les zones en construction. Cela permettra également de fluidifier les aménagements d'immeuble et de zones d'habitations en préparant le raccordement FTTH. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création d'une offre de services pour les opérations d'aménagement Fibre en lotissement et en ZAC dans les conditions suivantes :

Opération simple

Comprend :

- > Forfait études = 650 € HT

Comprend les études, le pilotage du dossier, la participation aux réunions de chantier et concessionnaires et le recettage des travaux

- > Prestations travaux liés à l'opération (selon bordereau de l'entreprise retenue + part SN : entre 5 et 15 % selon complexité et durée du chantier)

Opération complexe

Notamment lorsque SN n'est pas le seul intervenant = coordination renforcée, nécessité d'effectuer plusieurs recettages et reprises préalables

Comprend :

- > Forfait études = 900 € HT

Comprend les études, le pilotage du dossier, la participation aux réunions de chantier et concessionnaires et le recettage des travaux

- > Prestations travaux liés à l'opération (selon bordereau de l'entreprise retenue + part SN : entre 5 et 15 % selon complexité et durée du chantier)

Adoptée à l'unanimité

M. PENAUD interroge le Président sur les interactions possibles avec les travaux de la FDE80 dans le domaine de l'aménagement en fibre optique. Monsieur VRLET indique que les statuts peuvent porter à confusion mais le périmètre de compétence de Somme Numérique est clairement établi dans ce domaine. Somme Numérique et FDE80 collaborent sur certains sujets, intervenant de fait sur le même territoire, au service des communes.

8. Avenant grille tarifs - convention relative à la mise à disposition de services et d'équipements entre le syndicat mixte nord – Pas-de-Calais numérique « la fibre numérique 59 62 » et le syndicat mixte somme numérique

Somme Numérique est un syndicat dit mixte ouvert, compétent en matière de d'exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques en application de l'article 2 de ses statuts. Le syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique est également un syndicat mixte ouvert compétent en matière de communications électroniques et d'usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif.

Dans le cadre de l'exercice des compétences qui leurs ont été transférées, les deux syndicats ont notamment vocation à intervenir pour la mise en place solutions matérielles et logicielles liées aux services de connectivité du socle numérique de base notamment pour la messagerie (création compte, formation, assistance, hébergement) et la sauvegarde des données via la mise à disposition d'un espace de sauvegarde, la mise en œuvre des plateformes et une assistance correspondante. A ce titre, Somme Numérique intervient d'ores et déjà sur ces missions et dispose des services de messagerie et de sauvegarde de données.

Dans un souci de mutualisation et d'efficacité, Somme Numérique et Le syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique se sont rapprochés afin de trouver les modalités d'une coopération qui permette une mutualisation de moyens, dans un souci d'efficacité au profit des collectivités de leur territoire.

La mise à disposition des services et équipements de Somme Numérique est apparue comme l'outil approprié à cette coopération. La convention a été signée le 17 février 2022 par les parties et a fait l'objet d'un envoi à la préfecture au titre du contrôle de légalité le 01 mars 2022.

Pour faciliter le développement des services auprès des communes, le syndicat mixte la Fibre Numérique 59 62 souhaite que le syndicat mixte Somme numérique assure des prestations concernant la gestion de noms de domaines dans le cadre de l'opération Mairie Connectée. Il est également proposé au syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique des prestations concernant l'hébergement physique de serveurs et la mise à disposition de machines virtuelles. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la conclusion de l'avenant à la grille de tarif et à la convention relative à la mise à disposition de services et d'équipements entre le syndicat mixte nord – Pas-de-Calais numérique « la fibre numérique 59 62 » et le syndicat mixte somme numérique.

Adoptée à l'unanimité

Information du Président

1. Décisions 2022 du Président – emprunts Banque Postale

- 15 avril 2022 - Réalisation d'un emprunt de 10 millions d'euros avec la Banque postale pour le financement du programme FTTH2 (taux fixe 1,72%, durée 30 ans)
- 12 octobre 2022 - Réalisation d'un emprunt de 8 millions d'euros avec la Banque postale pour le financement du programme FTTH2 (taux fixe 3,35%, durée 25 ans)

2. Délibérations du Bureau en date du 6 avril 2022

- Convention SESAM pour les besoins d'archivage du syndicat mixte
- Création d'une Régie d'avances du budget Annexe « Centre de services numériques »
- Rapport annuel 2020 Covage Somme

3. Délibérations du Bureau en date du 14 septembre 2022

- Attribution du marché « Fourniture de licences, maintenance et support de messagerie collaborative Zimbra
- Attribution du marché « Fourniture d'une solution de sauvegarde et de stockage synchronisé
- Avenant marché télécoms Orange pour modification des actes d'engagement
- Protocole transactionnel avec AXIANS, titulaire des lots 3 et 4 du marché de conception – réalisation d'un réseau FTTH sur le Département de la Somme
- Convention pour la mise à disposition d'une plateforme de publication de données citoyennes entre le syndicat mixte Gironde Numérique le syndicat mixte Somme Numérique
- Avenant n°3 à la convention de participation financière du 26 juillet 2019 - Mise en œuvre du SDTAN de la Somme -Programme opérationnel 2019 –2024
- Avenant n° 7 à la convention de participation financière du 16 juillet 2014 Mise en œuvre du SDTAN de la Somme - Programme opérationnel 2012 – 2017

4. Délibérations du Bureau en date du 15 novembre 2022

- Attribution du marché « Infogérance du centre de services numériques »
- Avenant n°1 du marché « Fourniture de licences, maintenance et support de messagerie collaborative Zimbra » - modification du bordereau des prix unitaires
- Marché télécom - Avenant n°1 du lot 7 - Transit IP Somme Numérique : Lien secours - pour modification du Bordereau des prix unitaires
- Marché matériels ENT – Avenant 1 du lot 2 - pour modification du montant d'engagement maximum.
- Adhésion à l'association des archivistes français
- Mise à la réforme du matériel informatique

5. Délibérations du Bureau en date du 10 janvier 2023

- Avenant n°2 a la convention pour le financement du programme thd 2016-2024 de somme numérique pour l'aménagement FttH de 15 communes situées dans la communauté de communes des villes sœurs (Seine-Maritime)

6. Aménagement des locaux du syndicat mixte Somme Numérique – Lancement d'une consultation allotie

Le syndicat mixte a acquis en avril 2019 des biens immobiliers dans un bâtiment, construit à la fin des années 90, sis au 43 Avenue d'Italie afin d'y installer son nouveau siège. Après plusieurs mois d'usage le syndicat mixte a déterminé certains axes d'optimisation de l'espace dont il dispose dans un plan de rénovation et d'aménagement tenant compte de ses besoins actuels et prévisionnels. Le plateau de bureaux, situé au 1er étage d'un bâtiment regroupant plusieurs entités, représente une superficie de 685 m2. Cet espace n'est pas adapté totalement aux besoins de l'établissement et à son mode de fonctionnement. Le projet s'inscrit aussi pleinement dans une volonté d'améliorer les performances énergétiques et la protection thermique hiver et été du bâtiment. Le syndicat mixte a lancé une

consultation le 15/12/2022 pour la réalisation des Travaux de restructuration des bureaux et locaux annexes de Somme Numérique à Amiens (80).

Le marché de travaux est alloti en 6 lots. Remise des offres le 27 janvier 2023 – 12h00

01	Démolitions / Plâtrerie / Plafonds / Faience
02	Menuiseries extérieures PVC et ALU - Serrurerie
03	Menuiserie Intérieure
04	Sol souple / Peinture
05	Courants forts / courants faibles
06	CVC / Plomberie /Climatisation

Liste des délibérations examinées par le Comité syndical

1. Budget principal – cotisations syndicales 2023
2. Déploiement du réseau de fibre optique public – participation des membres au remboursement des échéances d'emprunt 2023
3. Budget primitif 2023
4. Règles d'amortissement du budget annexe Infrastructures numériques
5. Grille tarifaire des services mutualisés 2023
6. Tableau des emplois permanents
7. Création d'une offre de services pour les opérations d'aménagement Fibre en lotissement et en ZAC
8. Avenant grille tarifs - convention relative à la mise à disposition de services et d'équipements entre le syndicat mixte nord – Pas-de-Calais numérique « la fibre numérique 59 62 » et le syndicat mixte somme numérique

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.